

République Française
Département des Alpes-Maritimes
Commune d'Utelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 35/2022

Séance du 13 juin 2022

Nbre de membres en ex.	14
Nbre de membres prés.	11
Vote	14
Date convocation	09/06/2022

L'An deux mille vingt-deux, le lundi 13 juin à 18h00 le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de St Jean la Rivière, sous la présidence de Monsieur Yves GILLI, Maire.

Objet de la délibération

COUPE DE BOIS – ANNEE 2022.

Présents : Yves GILLI, Hélène-Marie PASSERON, Michel TIREBAQUE, Céline BERNART, Fabienne RASPAU, Rémy RAPPELLO, Olivier CORNELIUS, Jean-Luc VIGNA, Corinne COMINO, Cyril LEGER, Karine FAY.

Pouvoirs : Geneviève PEPE donne pouvoir à Fabienne RASPAU, Yvette MARTIN donne pouvoir à Yves GILLI, Stéphane VOISIN donne pouvoir à Hélène-Marie PASSERON.

Absents :

Corinne COMINO a été nommée Secrétaire de séance.

Le Maire d'Utelle informe le Conseil municipal d'une demande à l'Office National des Forêts de procéder à la désignation des coupes de l'état d'assiette présenté ci-après aux fins de martelage en vue d'une coupe de bois aux Granges de la Brasque, parcelle 18_j, et présente le détail ci-dessous :

Parcelle	Type de coupe	Surface en ha à parcourir	Volume présumé en m ³ /ha	Coupe prévue par le document d'aménagement
18_j	Jardinée	12	80	oui

Parcelle	Destination		Mode de commercialisation					
	Vente	Délivrance	Mode de vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur			
			Appel d'offre	Contrat - gré à gré	Sur pied	Façonné	En bloc	A la mesure
18_j	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Le Maire précise que concernant la commercialisation bois façonné, l'ONF nous contactera pour préciser les modalités d'intervention.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à assister aux martelages des coupes prévues,
- **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes de l'année 2022 présenté ci-dessus,
- **VALIDE** la destination des coupes et leur mode de commercialisation proposés par l'ONF,

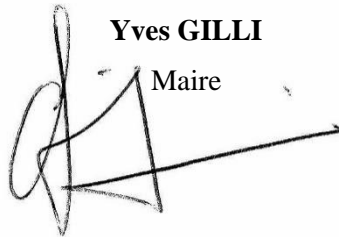
AR Prefecture

006-210601514-20220613-352022-DE
Reçu le 20/06/2022

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Jean la Rivière les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme


Yves GILLI
Maire